



Amiens, 22 mars 2019

Communiqué de presse

Pollution des côtes par des galettes de paraffine Les résultats des analyses sont rassurants



Lundi 18 mars 2019, une pollution à la paraffine a été constatée sur le trait de côte, plus particulièrement entre la baie de Somme et la baie d'Authie pour ce qui concerne le littoral picard.

Des prélèvements ont aussitôt été effectués pour en déterminer la nature et le degré de toxicité.

Les résultats ont permis d'identifier qu'il s'agissait de paraffine sans risque particulier ni danger d'intoxication.

Des opérations de ramassage sont organisées ce week-end sur certaines plages avant les grandes marées afin d'éviter que les galettes ne repartent à la mer.

Afin de se prémunir contre d'éventuelles irritations, il y a lieu de prendre les mesures de protection suivantes :

- pour les mains : gants imperméables et résistants aux hydrocarbures
- pour les yeux : mettre des lunettes en cas de risque de projections
- pour la peau et le corps : selon nécessité, écran facial, bottes, vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts). Ne porter ni bagues, montre ou objets similaires qui pourraient retenir le produit et provoquer une réaction cutanée.